

Communiqué de presse

07.04.2000

331 26

La SNCB envoie aux détenteurs de cartes train une attestation fiscale

Tous les clients SNCB, utilisant une carte train trajet ou une carte Railflex pour se rendre à leur travail, recevront une attestation fiscale pour la mi-avril 2000 afin de pouvoir compléter leur déclaration d'impôts. En joignant cette attestation à leur déclaration, les utilisateurs du train bénéficient d'une exonération partielle sur le montant de l'intervention patronale.

Par carte train utilisée en 1999, la SNCB enverra, par la poste, une attestation. Les titulaires d'une carte train qui n'auraient pas reçu leur attestation au 1er mai peuvent en faire la demande au guichet d'une gare de leur choix et ce, à partir du 1er mai jusqu'au fin juillet 2000. Il est important de mentionner, le cas échéant, les numéros des différentes cartes train qui ont été utilisées en 1999. L'attestation manquante sera alors envoyée aussi rapidement que possible.

Notre personnel d'information ou des guichets n'est pas habilité à donner des renseignements sur les principes de l'immunisation fiscale. Pour plus d'informations à ce sujet, nous invitons nos clients à s'adresser au Bureau des Contributions le plus proche ou à un expert.